Commune de **BERTRANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE PUBLIQUE DU 02 FEVRIER 2024 *Date de l'annonce publique : 26.01.2024* *Date de la convocation des conseillers : 25.01.2024*

Présents: Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre et M. Youri DE SMET, échevin
MM. Frank DEMUYSER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Roger MILLER, Mme Nadine SCHARES, MM. Max AREND, Marc RAUCHS, Mme Yolande SCHUSTER, conseillers,
M. Georges FRANCK, secrétaire

Excusés : M. Frank COLABIANCHI, échevin, a donné procuration à M. Marc LANG pour voter en son nom (sauf pour le point 08.B.), Mmes Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, conseiller, a donné procuration pour voter en son nom à M. Youri DE SMET (sauf pour le point 08.B.), Gabriella DAMJANOVIC, conseiller, a donné procuration pour voter en son nom à M. Roger MILLER (sauf pour le point 08.B.)

06.A. ABROGATION DE LA TAXE RELATIVE À LA VENTE DE T-SHIRTS ET DE FOULARDS DU CLUB « AM SCHLASS »

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 22 novembre 2018 portant approbation du règlement fixant une taxe pour la vente de t-shirts et de foulards pour le service seniors « Club am Schlass », approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 13.02.2019,

Considérant que le collège échevinal propose d'abroger le règlement-taxe précité vu que le stock des t-shirts et de foulards est épuisé,

Vu les articles 121 et 123 de la Constitution,

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

décide avec toutes les voix :

1. d'abroger le règlement du 22.11.2018 fixant une taxe pour la vente de t-shirts et de foulards pour le service seniors « Club am Schlass » avec effet tel que prévu par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

2. de transmettre la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

(suivent les signatures)
POUR EXPEDITION CONFORME
Bertrange, le 2 février 2024
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 2 février 2024 portant abrogation de la taxe relative à la vente de t-shirts et de foulards du Club « Am Schlass », approuvée par M. le Ministre des Affaires intérieures le 27 février 2024, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 8 mars 2024

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire